

Information – Vorgehen bei Lausbefall Information- Procédure lors de l'attaque de poux

Chers parents !

Les poux dans la tête sont gênant et ils ont rien a voir avec le manque d'hygiène !
La contamination avec les poux se fait par le contact direct avec d'autres personnes ou par l'utilisation de biens communs (par exemple , des peignes, coiffures etc.).
Les poux se propagent facilement dans un espace étroit où beaucoup de gens se concentrent (Par exemple écoles, garderies et jardins d'enfants)

Comment reconnaît-on la présence de poux ?

- La démangeaison farouche de la peau de la tête**
- Grattage** (→ (éventuellement des irritations de peau)
- Les œufs de poux sont adhésifs et visibles sur les cheveux** (Lieu préféré des poux Les tempes, le cou et les régions des oreilles)

Si vous remarquez une attaque de poux chez votre enfant, veuillez informer immédiatement et sans crainte le directeur/la directrice de la crèche pour éviter autant que possible la propagation de poux.

Que faire ?

1. Tous les membres de la famille lavent les cheveux avec un shampoing de poux

(voir mode d'emploi). Le rinçage au vinaigre est de l'eau sera le dernier après le lavage des cheveux.

Ainsi la substance et les lentes cloués aux cheveux seront nettoyées. Le retrait des lentes se fait avec une peigne de poux.

2. Tous les peignes, brosses a' cheveux et les boucles de cheveux seront lavées avec le shampoing de poux

3. Laver les draps de lit et aérer

4. Casquettes, bandeaux et foulards seront lavés avec shampoing de poux ou bien désinfectés avec un spray.

5. Laver les cheveux avec le shampoing de poux et répéter le lavage des cheveux après une semaine de nouveau.

6. Tous les lentes (les œufs de poux) doivent être éliminées.

Sprache:Französisch/Français

La fréquentation de l'établissement d'éducation et de d'encadrement est possible seulement après le traitement approprié. Dans le cas de l'apparition de nouveau des poux ou des lentes aura lieu chez votre enfant. La direction est obligé de demander avant la reprise de la fréquentation de la crèche une confirmation médicale attestant que votre enfant n'est pas atteint de poux.

L'équipe de l'établissement d'éducation et de structures d'accueil